

PROCES-VERBAL DE DESCRIPTION



5 rue Suger 93200 SAINT DENIS
LOT 1



OFFICE DE PARIS
15 rue Drouot
75009 PARIS

OFFICE DU VAL-DE-MARNE
2 boulevard Albert 1er
94130 NOGENT SUR MARNE

PROCES-VERBAL DE DESCRIPTION

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ ET LE VINGT-QUATRE AVRIL
De 09H30 à 10H45

A LA REQUETE DU :

Syndicat des copropriétaires de l'immeuble situé 5, rue Suger 93200 SAINT DENIS, représenté par son syndic, le cabinet LEPINAY MALET, société par actions simplifiée immatriculée au registre du commerce et des sociétés de PARIS sous le numéro 552.139.362, dont le siège social est situé 66, rue de la Chaussée d'Antin 75009 PARIS agissant elle-même en la personne de ses représentants légaux domiciliés en cette qualité audit siège.

Faisant élection de domicile et constitution d'avocat en la personne et au cabinet de la SCP DROUX BAQUET agissant par Maître Thierry BAQUET, avocat au barreau de Seine Saint Denis, demeurant 14, Allée Michelet 93320 LES PAVILLONS SOUS BOIS, où pourront être notifiés les actes d'opposition à commandement, les offres réelles et toutes significations relatives à la saisie dont il s'agit.

Laquelle m'expose :

Qu'agissant en vertu de la copie exécutoire d'un jugement rendu par le tribunal judiciaire de BOBIGNY, le 12 avril 2023, signifié le 3 mai 2023, un commandement de payer valant saisie a été signifié le 27 janvier 2025 à [REDACTED]

Qu'un délai de huit jours s'est écoulé sans que les causes du commandement soient réglées.

Qu'il me requiert en conséquence, conformément aux articles R. 322-1 à R. 322-3 du Code des procédures civiles d'exécution, de dresser le procès-verbal de description des biens objet de la saisie, à savoir :

« Dans un ensemble immobilier situé à SAINT DENIS (93200) 5, Rue Suger cadastrés section AB n°137, lot n°2 du RCP et de l'EDD, à savoir :

LE LOT NUMERO 2 (DEUX) DE L'ETAT DESCRIPTIF DE DIVISION :

EXPEDITION

Au rez-de-chaussée, à droite de la porte d'entrée de l'immeuble, une boutique sur rue, avec arrière-boutique et cuisine en appentis sur cour.

Au sous-sol, une cave desservie par escalier ouvrant par une trappe dans la boutique.

Droit à l'usage des water-closets situés au rez-de-chaussée communs avec le lot numéro un.

Et les soixante-dix-neuf millièmes (79/1.000èmes) des parties communes générales.

L'acte de vente au profit de [REDACTED]

« Aux termes d'un permis de construire délivré par la mairie de SAINT DENIS, sous le numéro 93 066 96A0041, le 28 août 1996, Monsieur le Maire a autorisé la transformation du bien à usage commercial sus-désigné, en logement à usage d'habitation ;

Aux termes de l'assemblée générale du 28 mai 1996, à sa 9ème résolution, les copropriétaires de l'immeuble sus-désigné, présents ou représentés, ont donné à l'unanimité leur autorisation en vue de la transformation à usage d'habitation du bien sus-désigné.

Une copie tant du permis de construire que de l'assemblée générale des copropriétaires en date du 28 mai 1996 sont demeurées ci-jointes et annexées après mention.

Actuellement, par suite de cette transformation, il a été créée deux unités d'habitation, comprenant savoir :

Studio 1 divisé en une pièce avec kitchenette, une pièce en sous-sol, une salle d'eau avec douche lavabo et WC,

Studio 2 divisé en une pièce avec kitchenette, une salle d'eau avec douche lavabo et WC ».

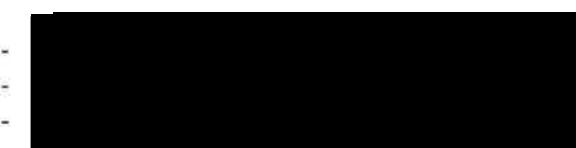
Déférant à cette réquisition :

Je, **Maître Jérôme LARANJO**,

Commissaire de justice associé au sein d'**AJILEX**, Société d'exercice libéral par actions simplifiée, Titulaire d'un Office d'Huissiers de Justice à PARIS 9^{ème}, 15 rue Drouot, et à Nogent sur Marne 94, 2 boulevard Albert 1^{er}, soussigné

Après une première tentative le 16 avril 2025 au cours de laquelle j'ai pu rencontrer un occupant du studio sur rue, lequel s'est opposé à l'établissement du PV descriptif et en l'absence de l'occupant du studio en fond de cour, je me suis retiré.

Les occupants ne m'ayant justifié d'aucun titre d'occupation opposable au débiteur, je me suis transporté à nouveau ce jour 24 janvier 2025 à 9H30, accompagné des personnes suivantes requises par mes soins :



Assisté de la société ARTWELL, diagnostiqueurs.

I. ENVIRONNEMENT ET SITUATION DE L'IMMEUBLE
(Clichés photographiques n°1 à 3)

Les biens et droits immobiliers saisis se situent à Saint-Denis (93).

Saint-Denis est une commune située en Île-de-France, au nord de Paris. C'est la préfecture du département de la Seine-Saint-Denis (93).

Saint-Denis est située à environ 10 km du centre de Paris. C'est une ville dense et urbaine, traversée par la Seine et desservie par de nombreux axes routiers et transports en commun (métro, tramway, RER).

Saint-Denis est une ville très ancienne, connue pour sa basilique, la Basilique Saint-Denis, un chef-d'œuvre gothique où sont enterrés presque tous les rois de France. Autrefois lieu de pèlerinage, la ville est devenue au XIX^e siècle un important centre industriel.

La Basilique cathédrale de Saint-Denis est l'un des monuments majeurs.

Le Stade de France, construit pour la Coupe du Monde 1998, est aujourd'hui un lieu emblématique pour les matchs, concerts et grands événements.

Saint-Denis accueille de nombreux festivals culturels, notamment dans les domaines de la musique et du théâtre.

Ancienne ville industrielle, Saint-Denis s'est reconvertie en un grand centre d'affaires. De nombreuses entreprises s'y sont installées, notamment autour du quartier de la Plaine Saint-Denis. C'est aussi un secteur très dynamique lié aux médias, aux télécommunications, et à la création audiovisuelle.

Saint-Denis est une des communes les plus peuplées de la région parisienne, avec une population jeune, diverse et multiculturelle. On y retrouve une forte richesse culturelle due à une immigration venue de nombreux pays.

Les biens saisis sont situés rue Suger à Saint-Denis.

C'est une rue située en plein centre-ville, dans un quartier historique à proximité immédiate de la Basilique Saint-Denis.

La rue Suger se trouve entre la rue de la République (l'axe commerçant principal) et d'autres rues anciennes du centre de Saint-Denis. Elle est très proche de la Basilique et de l'ancienne abbaye royale.

C'est une rue calme, étroite et historique, plutôt piétonne ou à circulation limitée. Son atmosphère est marquée par une architecture ancienne : petits immeubles de pierre ou de style classique, témoins de l'histoire médiévale et moderne de la ville.

La rue Suger est surtout résidentielle, avec quelques petites boutiques, services, ou bureaux. Elle est aussi un passage apprécié pour aller vers la Basilique ou le marché de Saint-Denis.

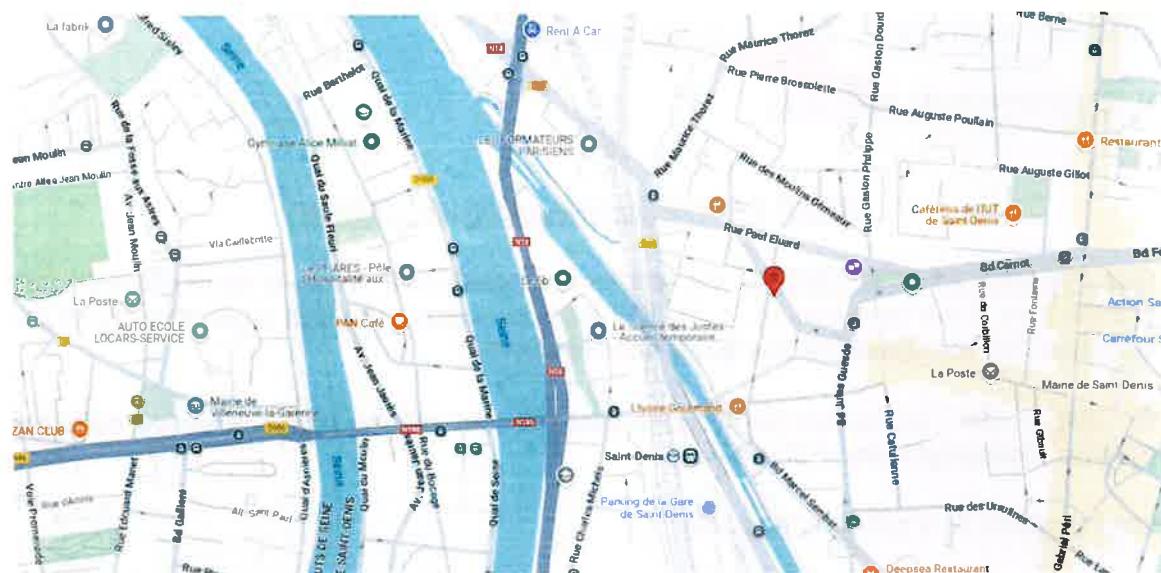
La rue est bordée de bâtiments qui donnent un aperçu du passé médiéval de la ville. On y ressent l'empreinte historique forte du centre ancien de Saint-Denis, bien que la ville soit en pleine modernisation.

Des bâtiments récents sont également présents.

La rue est propre. Elle est légèrement végétalisée.

Elle se trouve à quelques centaines de mètre de la Seine et de la Station de RER SAINT DENIS.

Elle offre une vue sur l'Eglise Saint-Denys-de-L'Estrée.



II. IMMEUBLE ET PARTIES COMMUNES *(Clichés photographiques n°4 à 10)*

L'immeuble du 5 rue Suger à Saint Denis est un immeuble ancien avec façade en pierre comportant de légers éléments décoratifs (Consoles, bandeaux, corniches, appuis de fenêtres en fer forgé).

La façade est en état correct.

L'immeuble est élevé sur sous-sol de caves d'un rez-de-chaussée et 4 étages carrés.

L'accès se fait par une porte en bois à deux vantaux moulurés avec code et vigik.

La porte est surmontée d'un fronton en pierre marqué n°5.

Le hall d'entrée est propre.

Le sol est en carrelage ancien.

Murs et plafond moulurés sont entoilés et peint en blanc.

A gauche se trouve la batterie de boîtes à lettres.

Au fond, une porte en bois vitrée donne accès à la cour arrière à l'immeuble.

III. CONDITIONS D'OCCUPATION

Le studio sur rue est occupé par Monsieur Mbé Hervis, sa femme et leur enfant de 14 mois.

D'autres personnes sont présentes qu'il déclare comme des amis.

Il n'a pas de bail et déclare qu'il payait 630 euros en espèces par mois et a cessé de régler le loyer.

Le studio sur cour est occupé par Monsieur Youssef Khalid. Il n'a pas de bail et déclare qu'il payait 450 euros par mois en espèces. Il a cessé de régler les loyers.

V. DESCRIPTION DU BIEN SAISS**STUDIO SUR RUE (ancienne boutique) (14,91 m²)**

CONSISTANCE ET COMPOSITION : Cet appartement consiste en un studio au rez-de-chaussée porte à droite dans le hall consistant en un STUDIO avec coin cuisine, une salle d'eau avec WC et une échelle de meunier menant à la cave faisant office de chambre.

On pénètre dans l'appartement par un porte moulurée avec œilletton optique à serrure multipoints (***Clichés photographiques n°11 et 12***).

La tringle basse de la porte est manquante.

SEJOUR

(***Clichés photographiques n°13 à 19***)

Le sol est recouvert de plancher stratifié.

Murs et plafond sont peints en blanc.

Le mur fasse côté escalier est recourt de papier peint.

La pièce prend jour sur la rue par deux fenêtres à deux vantaux bois.

Le vantail de droite de la fenêtre droite est déposé et cassé.

La pièce est éclairée par un plafonnier.

COIN CUISINE

(***Clichés photographiques n°20 à 23***)

Le coin cuisine est placée au fond à gauche du côté de l'escalier menant à la cave.

Il est équipé d'un plan de travail avec plaque vitrocéramique à deux feux et un évier encastré, d'un placard haut à deux portes.

En dessous du plan de travail, se trouve un lave-linge.

Présence d'un réfrigérateur.

SALLE D'EAU

(Clichés photographiques n°24 à 30)

On y accède depuis séjour après la porte palière à gauche par une porte isoplane.

Le sol est recouvert de plancher stratifié.

Les murs sont carrelés, peints en bleu sur la droite.

Le plafond est peint en bleu.

La pièce est éclairée par une applique murale.

Elle est équipée :

- D'un lavabo
- D'une cabine de douche avec rideau
- D'un WC
- Et d'un ballon d'eau chaude électrique

CAVE

(Clichés photographiques n°31 à 37)

On y accède depuis le séjour par un escalier en bois peint en noir.

La trémie est dissimulée par un muret dans le séjour.

La pièce fait office de chambre.

Elle ne dispose pas d'ouvrant.

Le sol est recouvert de plancher stratifié.

Les murs sont recouverts de placos.

Présence d'un faux plafond en dalles.

STUDIO SUR COUR (ancienne arrière-boutique) (17,63 m²) 12,95 m²

CONSISTANCE ET COMPOSITION : cet appartement consiste en un studio au rez-de-chaussée sur cour comprenant, entrée avec coin cuisine, salle d'eau avec WC et séjour.

On y accède depuis la cour par un appentis avec une porte hors d'usage (**Clichés photographiques n°38 et 39**).

ENTREE AVEC COIN CUISINE
(Clichés photographiques n°40 à 43)

Le sol est recouvert de dalles de linoleum.

Les murs sont peints en blanc et sont sales.

Le plafond est peint en blanc.

La pièce est éclairée par un plafonnier avec douille et ampoule.

L'équipement de la cuisine est hors d'usage.

SALLE D'EAU AVEC WC
(Clichés photographiques n°44 à 49)

On y accède depuis l'entrée à gauche par une porte ispolane sale.

Le sol est recouvert de linoleum sale.

Les murs sont recouverts de carrelage en mauvais état.

Le plafond est peint en blanc en mauvais état avec plafonnier hors d'usage.

La pièce dispose d'une fenêtre bois hors d'usage et sale.

Elle est équipée :

- D'un WC
- D'une cabine de douche
- D'un lavabo
- Et d'un ballon d'eau chaude électrique sale

SEJOUR
(Clichés photographiques n°50 à 54)

Le séjour se situe à droite de l'entrée.

Le sol est recouvert de linoleum.

Murs et plafond sont peints en blanc, sales.

La pièce est éclairée par un plafonnier.

Elle prend jour sur la cour par une petite fenêtre bois.

Les opérations étant terminées, je me suis retiré à 10h45.

EXPEDITION

J'annexe au présent procès-verbal cinquante-quatre clichés photographiques dont je certifie l'authenticité pour les avoir pris moi-même.

Je remets à ma requérante le rapport des diagnostics immobiliers obligatoires.

ET DE TOUT CE QUE DESSUS, J'AI DRESSE LE PRESENT PROCES VERBAL DE DESCRIPTION SUR HUIT PAGES HORS ANNEXES, POUR SERVIR ET VALOIR CE QUE DE DROIT.

Maître Jérôme LARANJO
Rattaché à l'office de Nogent sur Marne (94)



Certificat de superficie de la partie privative

Loi 96-1107 du 18 décembre 1996 et décret n°97-532 du 23 mai 1997

Numéro de dossier : 9324-24.04.25
Date du repérage : 24/04/2025

Désignation du ou des bâtiments

Adresse :	5 rue Suger 93200 ST DENIS Section cadastrale AB, Parcelle(s) n° 137
Code postal, ville :	
Référence cadastrale :	
Complément(s) :	Etage RDC; Porte Droite Lot numéro 2
Numéro de lot(s) :	
Périmètre de repérage :	Studio situé au rez-de-chaussée porte droite, avec une cave aménagée située au sous-sol (accessible depuis le studio).
Type de logement :	Appartement
Fonction principale du bâtiment :	Habitation (partie privative d'immeuble)
Occupation du bien :	Occupé

Désignation du propriétaire

Nom et prénom :	NON COMMUNIQUE
Adresse :	Chez ETUDE AJILEX 15 rue Drouot, 75009 PARIS 09

Désignation de l'opérateur de diagnostic

Nom et prénom :	MASSON Antoine
Raison sociale et nom de l'entreprise :	ARTWELL DIAGNOSTICS
Adresse :	15 rue Saint Amand 75015 Paris 452 253 974
.....	
Numéro SIRET :	MS AMLIN INSURANCE SE
Désignation de la compagnie d'assurance :	2024PIR00003/072 / 31.01.2026
Numéro de police et date de validité :	

Le technicien déclare que la surface du bien ci-dessus désigné, concerné par la loi 96-1107 du 18/12/1996 est égale à :

**Surface loi Carrez totale : 14,91 m²
(quatorze mètres carrés quatre-vingt onze)**

La présente mission consiste à établir la superficie de la surface privative des biens ci-dessous désignés, afin de satisfaire aux dispositions de la loi pour l'Accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR) du 24 mars 2014 art. 54 II et V, de la loi n° 96/1107 du 18 décembre 1996, n°2014-1545 du 20 décembre 2014 et du décret n° 97/532 du 23 mai 1997, en vue de reporter leur superficie dans un acte de vente à intervenir, en aucun cas elle ne préjuge du caractère de décence ou d'habilité du logement.

Extrait de l'Article 4-1 - La superficie de la partie privative d'un lot ou d'une fraction de lot, mentionnée à l'article 46 de la loi du 10 juillet 1965, est la superficie des planchers des locaux clos et couverts après déduction des surfaces occupées par les murs, cloisons, marches et cages d'escalier, gaines, embrasures de portes et de fenêtres. Il n'est pas tenu compte des planchers des parties des locaux d'une hauteur inférieure à 1,80 m.

Extrait Art.4-2 - Les lots ou fractions de lots d'une superficie inférieure à 8 mètres carrés ne sont pas pris en compte pour le calcul de la superficie mentionnée à l'article 4-1.

1/3

Rapport du :
24/04/2025



Tel : 01 42 24 65 50 Site : www.artwelldiagnostics.fr E-mail : contact@artwelldiagnostics.fr

Siège social et bureau : 15 rue Saint-Amand 75015 PARIS
SARL au capital de 7500 euros – RCS Paris 8452 253 974 00037 code APE 7120B

Certificat de superficie n° 9324-24.04.25



Résultat du repérage

Date du repérage : **24/04/2025**

DOCUMENTS REMIS PAR LE DONNEUR D'ORDRE A L'OPERATEUR DE REPERAGE :
Néant

REPRESENTANT DU PROPRIETAIRE (ACCOMPAGNATEUR) :

TABLEAU RECAPITULATIF DES SURFACES DE CHAQUE PIECE AU SENS LOI CARREZ :

Parties de l'immeuble bâties visitées	Superficie privative au sens Carrez	Surface au sol	Surface non comptabilisée	Commentaires
Séjour / Coin cuisine	13,07	14,52	1,45	Embrasure(s) de porte(s), Embrasure(s) de fenêtre(s)
Salle d'eau / WC	1,84	1,84	-	-

SUPERFICIE PRIVATIVE EN M² DU OU DES LOT(S) :

Surface loi Carrez totale : 14,91 m² (quatorze mètres carrés quatre-vingt onze)
Surface au sol totale : 16,36 m² (seize mètres carrés trente-six)

Résultat du repérage – Parties annexes

Parties de l'immeuble bâties visitées	Surface au sol	Motif de non prise en compte
Cave	12,95	

La présente mission rend compte de l'état des superficies des lots désignés à la date de leur visite. Elle n'est valable que tant que la structure et la disposition des pièces ne sont pas transformées par des travaux. La vérification de la conformité au titre de propriété et au règlement de copropriété n'entre pas dans le cadre de la mission et n'a pas été opérée par le technicien. Le présent certificat vaut uniquement pour le calcul de la surface totale. Le détail des surfaces ne vous est communiqué par ARTWELL DIAGNOSTICS qu'à titre indicatif.

Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité, et avec l'accord écrit de son signataire.

Fait à Paris, le 24/04/2025

Par : MASSON Antoine

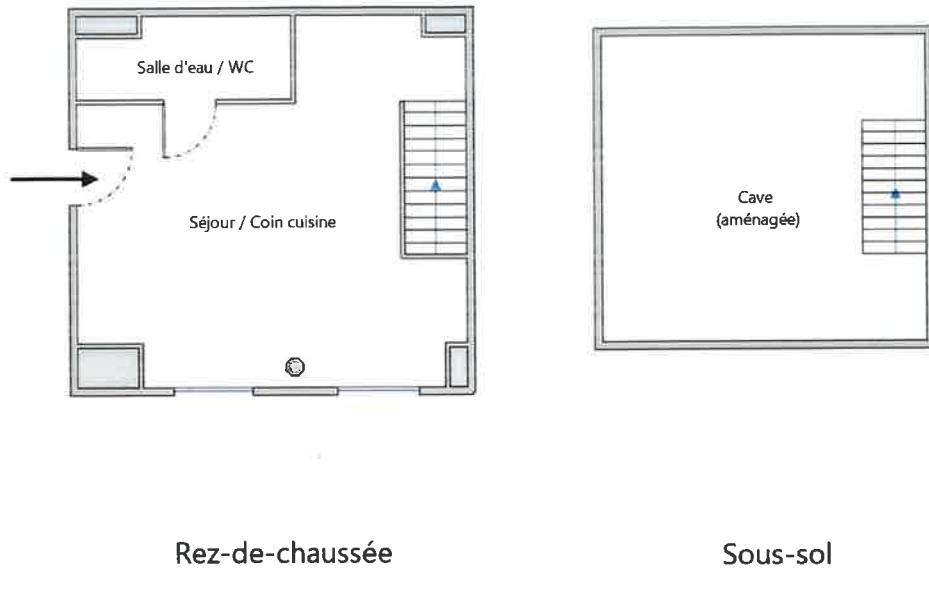
2/3

Rapport du :
24/04/2025



Tel : 01 42 24 65 50 Site : www.artwelldiagnostics.fr E-mail : contact@artwelldiagnostics.fr

Siège social et bureau : 15 rue Saint-Amand 75015 PARIS
SARL au capital de 7500 euros – RCS Paris 8452 253 974 00037 code APE 7120B

Schéma de repérage

Aucun document n'a été mis en annexe

Certificat de superficie de la partie privative

Loi 96-1107 du 18 décembre 1996 et décret n°97-532 du 23 mai 1997

Numéro de dossier : 9324-24.04.25 bis
Date du repérage : 24/04/2025

Désignation du ou des bâtiments

Adresse :	5 rue Suger 93200 ST DENIS Section cadastrale AB, Parcelle(s) n° 137
Code postal, ville :	
Référence cadastrale :	
Complément(s) :	Etage RDC; Porte Droite
Numéro de lot(s) :	Lot numéro 2
Périmètre de repérage :	Studio situé au rez-de-chaussée porte droite (accès cour).
Type de logement :	Appartement
Fonction principale du bâtiment :	Habitation (partie privative d'immeuble)
Occupation du bien :	Occupé

Désignation du propriétaire

Nom et prénom :	NON COMMUNIQUE
Adresse :	Chez ETUDE AJILEX 15 rue Drouot, 75009 PARIS 09

Désignation de l'opérateur de diagnostic

Nom et prénom :	MASSON Antoine
Raison sociale et nom de l'entreprise :	ARTWELL DIAGNOSTICS
Adresse :	15 rue Saint Amand 75015 Paris 452 253 974
Numéro SIRET :	MS AMLIN INSURANCE SE
Désignation de la compagnie d'assurance :	2024PIR00003/072 / 31.01.2026

Le technicien déclare que la surface du bien ci-dessus désigné, concerné par la loi 96-1107 du 18/12/1996 est égale à :

**Surface loi Carrez totale : 17,63 m²
(dix-sept mètres carrés soixante-trois)**

La présente mission consiste à établir la superficie de la surface privative des biens ci-dessous désignés, afin de satisfaire aux dispositions de la loi pour l'Accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR) du 24 mars 2014 art. 54 II et V, de la loi n° 96/1107 du 18 décembre 1996, n°2014-1545 du 20 décembre 2014 et du décret n° 97/532 du 23 mai 1997, en vue de reporter leur superficie dans un acte de vente à intervenir, en aucun cas elle ne préjuge du caractère de décence ou d'habilité du logement.

Extrait de l'Article 4-1 - La superficie de la partie privative d'un lot ou d'une fraction de lot, mentionnée à l'article 46 de la loi du 10 juillet 1965, est la superficie des planchers des locaux clos et couverts après déduction des surfaces occupées par les murs, cloisons, marches et cages d'escalier, gaines, embrasures de portes et de fenêtres. Il n'est pas tenu compte des planchers des parties des locaux d'une hauteur inférieure à 1,80 m.

Extrait Art.4-2 - Les lots ou fractions de lots d'une superficie inférieure à 8 mètres carrés ne sont pas pris en compte pour le calcul de la superficie mentionnée à l'article 4-1.



Tel : 01 42 24 65 50 Site : www.artwelldiagnostics.fr E-mail : contact@artwelldiagnostics.fr

Siège social et bureau : 15 rue Saint-Amand 75015 PARIS
SARL au capital de 7500 euros – RCS Paris B452 253 974 00037 code APE 7120B

Résultat du repérage

Date du repérage :

24/04/2025

DOCUMENTS REMIS PAR LE DONNEUR D'ORDRE A L'OPERATEUR DE REPERAGE :

Néant

REPRESENTANT DU PROPRIETAIRE (ACCOMPAGNATEUR) :

Maître LARANJO Jérôme

TABLEAU RECAPITULATIF DES SURFACES DE CHAQUE PIECE AU SENS LOI CARREZ :

Parties de l'immeuble bâties visitées	Superficie privative au sens Carrez	Surface au sol	Surface non comptabilisée	Commentaires
Entrée / Cuisine	2,68	3,53	0,85	Embrasure(s) de porte(s)
Salle d'eau / WC	1,89	1,89	-	-
Pièce principale	13,06	13,21	0,15	Embrasure(s) de fenêtre(s)

SUPERFICIE PRIVATIVE EN M² DU OU DES LOT(S) :**Surface loi Carrez totale : 17,63 m² (dix-sept mètres carrés soixante-trois)
Surface au sol totale : 18,63 m² (dix-huit mètres carrés soixante-trois)**

La présente mission rend compte de l'état des superficies des lots désignés à la date de leur visite. Elle n'est valable que tant que la structure et la disposition des pièces ne sont pas transformées par des travaux. La vérification de la conformité au titre de propriété et au règlement de copropriété n'entre pas dans le cadre de la mission et n'a pas été opérée par le technicien. Le présent certificat vaut uniquement pour le calcul de la surface totale. Le détail des surfaces ne vous est communiqué par ARTWELL DIAGNOSTICS qu'à titre indicatif.

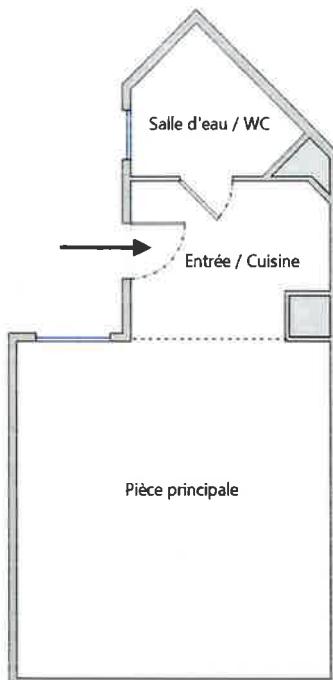
Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité, et avec l'accord écrit de son signataire.

Fait à Paris, le 24/04/2025

Par : MASSON Antoine



Schéma de repérage



Rez-de-chaussée

Aucun document n'a été mis en annexe



Tel : 01 42 24 65 50 Site : www.artwelldiagnostics.fr E-mail : contact@artwelldiagnostics.fr
Siège social et bureau : 15 rue Saint-Amand 75015 PARIS
SARL au capital de 7500 euros – RCS Paris 8452 253 974 00037 code APE 7120B

3/3

Rapport du :
24/04/2025



Cliché photographique n° 3



Cliché photographique n° 1

AU
LEX



Cliché photographique n° 4



Cliché photographique n° 2

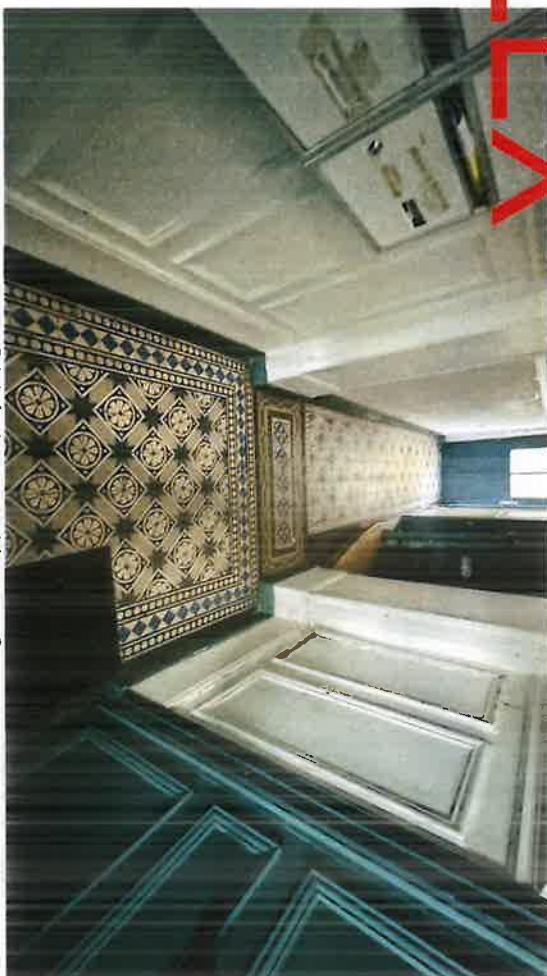


Cliché photographique n° 7



Cliché photographique n° 5

AULEX



Cliché photographique n° 8



Cliché photographique n° 6



Cliché photographique n° 11



Cliché photographique n° 9

AUJLEEX



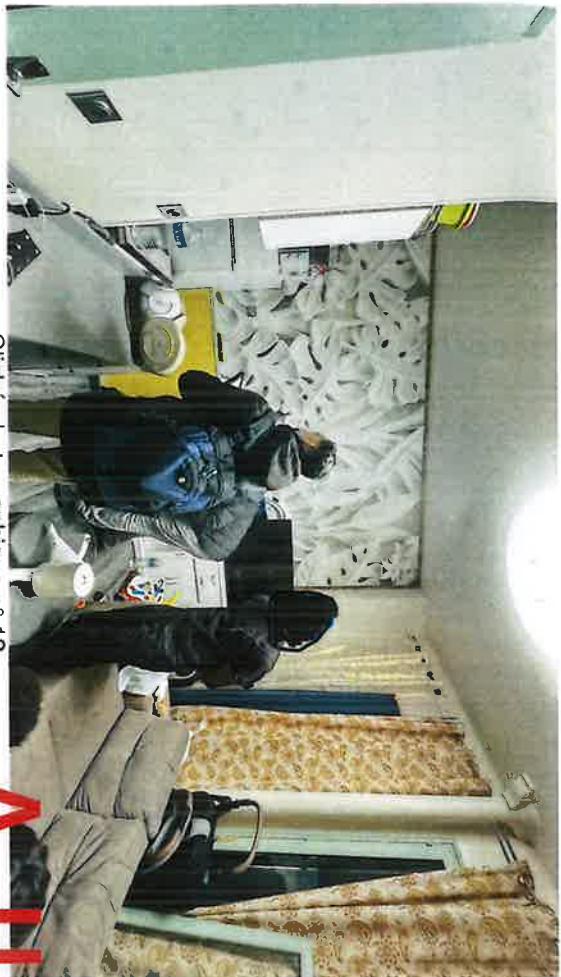
Cliché photographique n° 12



Cliché photographique n° 10



Cliché photographique n° 15



Cliché photographique n° 13

AU
LE
~~X~~



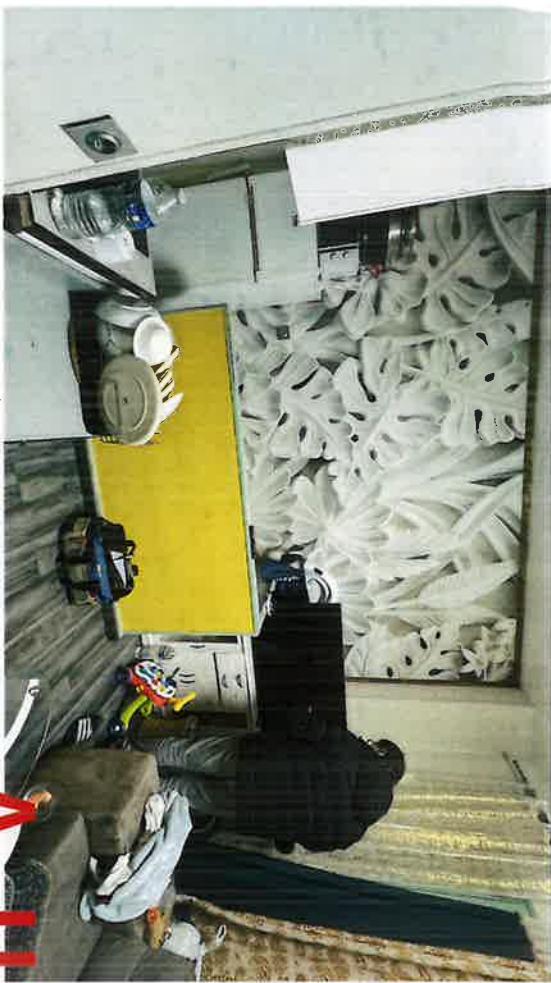
Cliché photographique n° 16



Cliché photographique n° 14



Cliché photographique n° 19



Cliché photographique n° 17

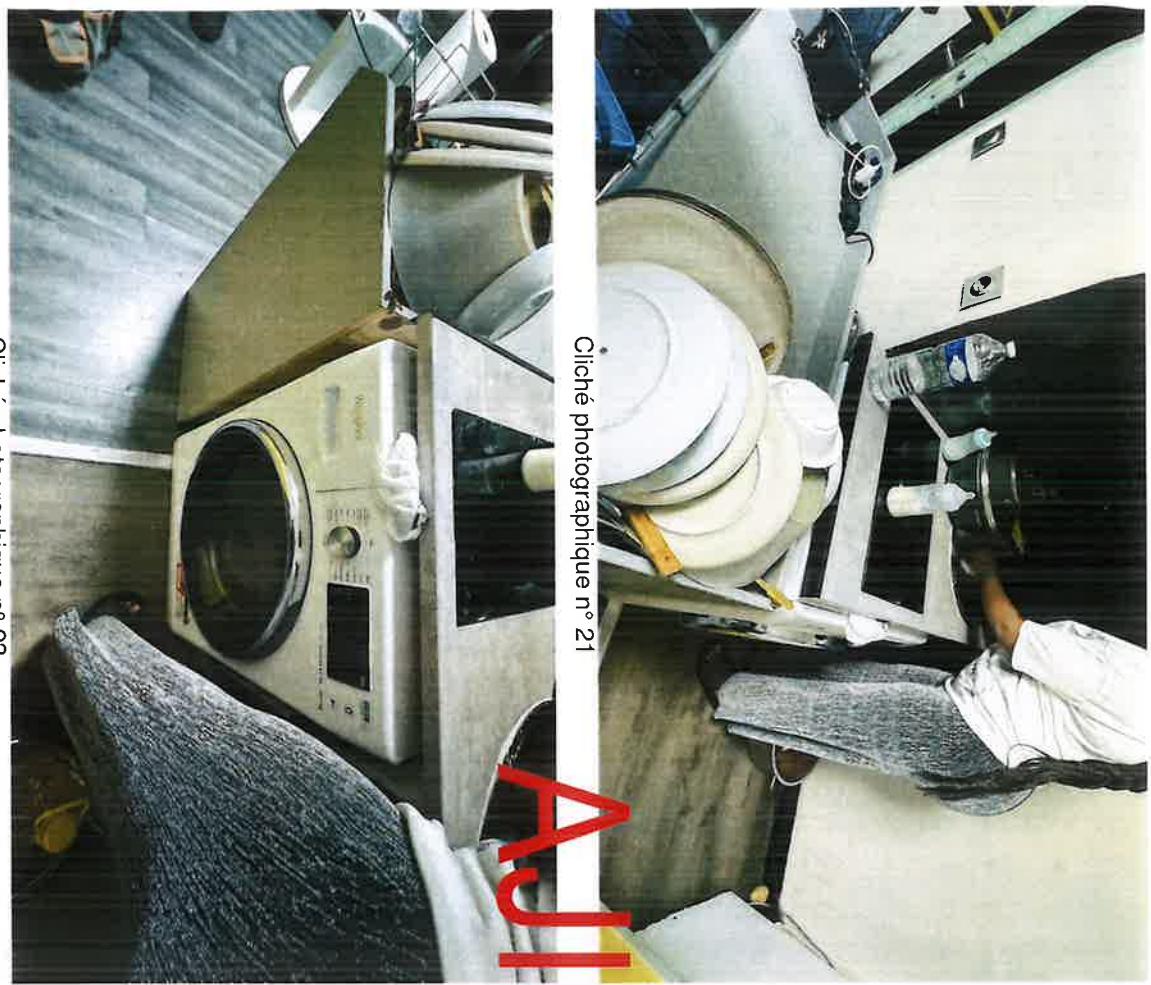
AUJLE~~X~~



Cliché photographique n° 20



Cliché photographique n° 18



Cliché photographique n° 23

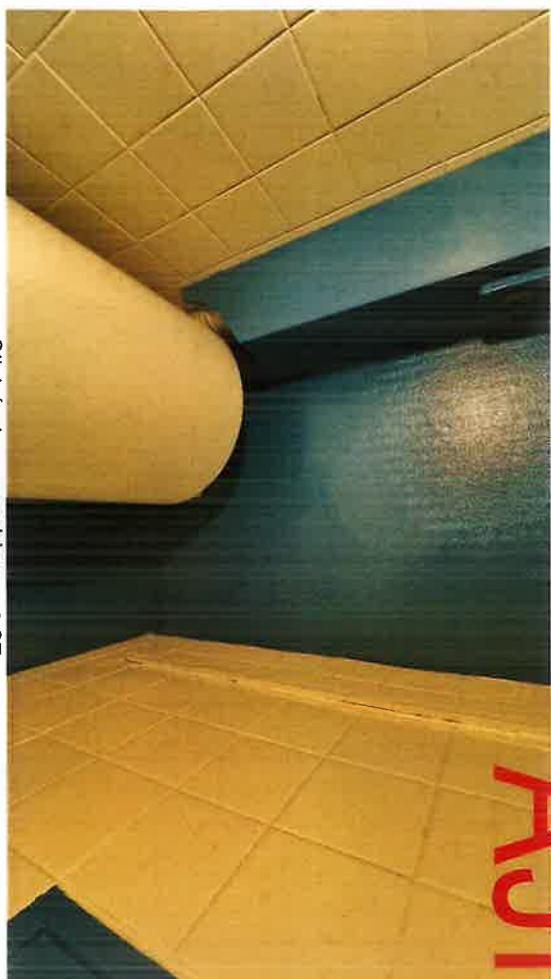
AJILEX



Cliché photographique n° 24



Cliché photographique n° 22



Cliché photographique n° 27



Cliché photographique n° 25

AJILEX

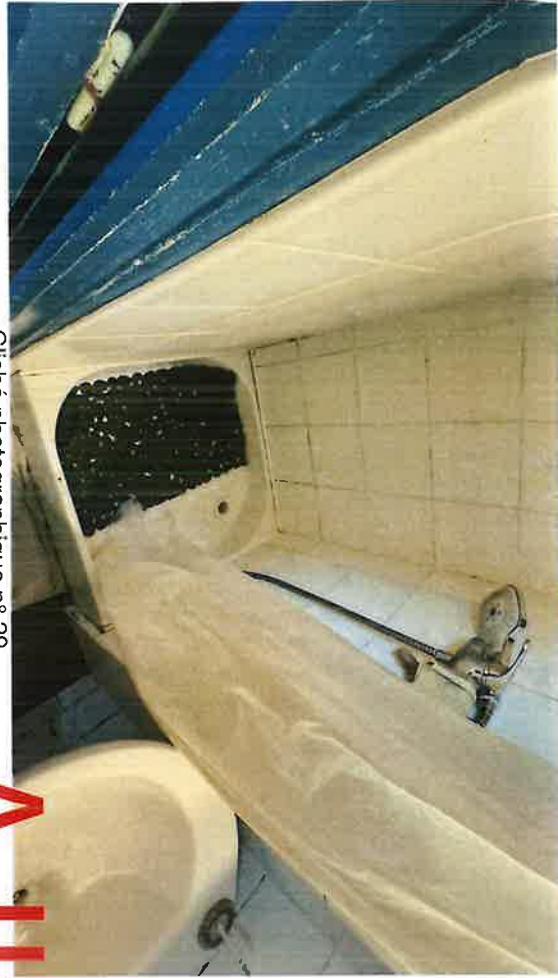


Cliché photographique n° 28



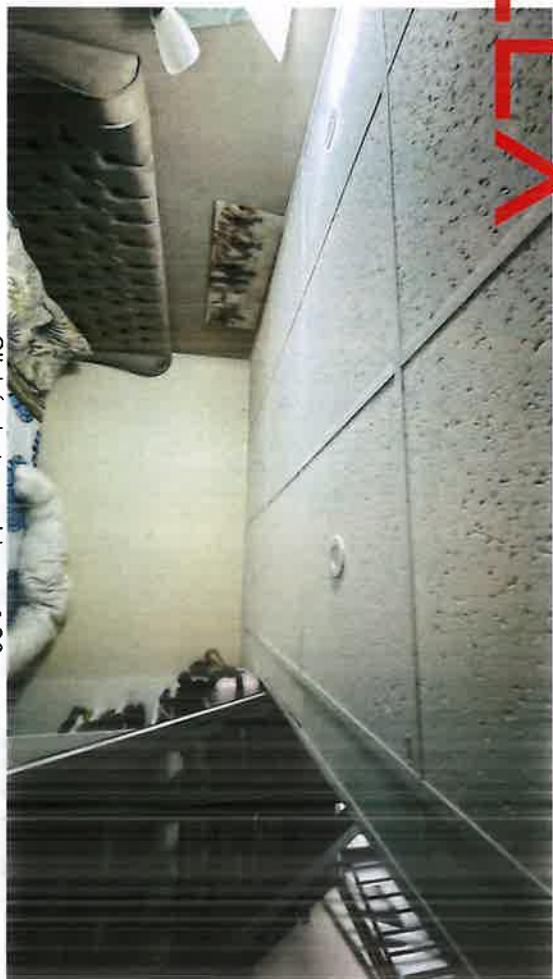
Cliché photographique n° 26

AJILEX





A
U
J
I
L
E
X





Cliché photographique n° 39



Cliché photographique n° 37

AUJLEEX



Cliché photographique n° 40



Cliché photographique n° 38

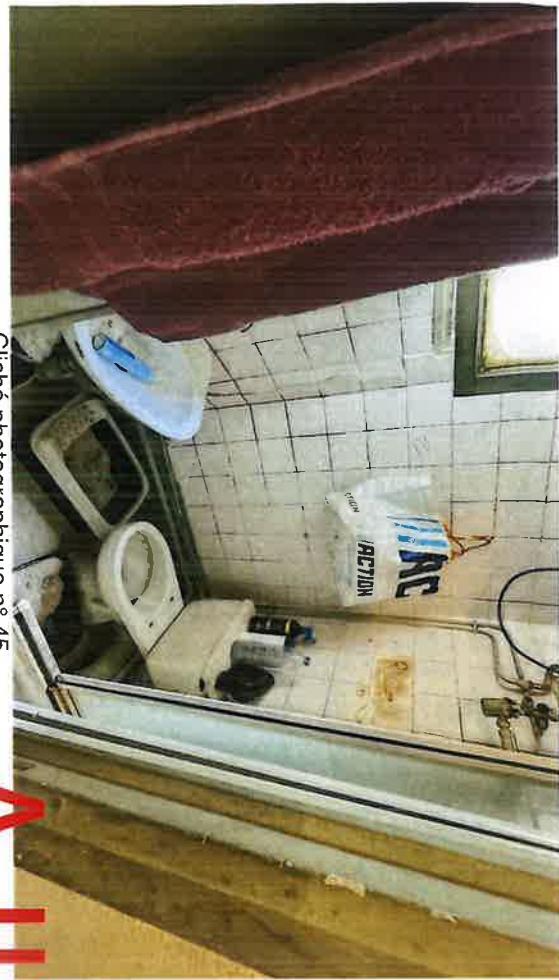


AU
LE
X





Cliché photographique n° 47



Cliché photographique n° 45

AU
LE
EX



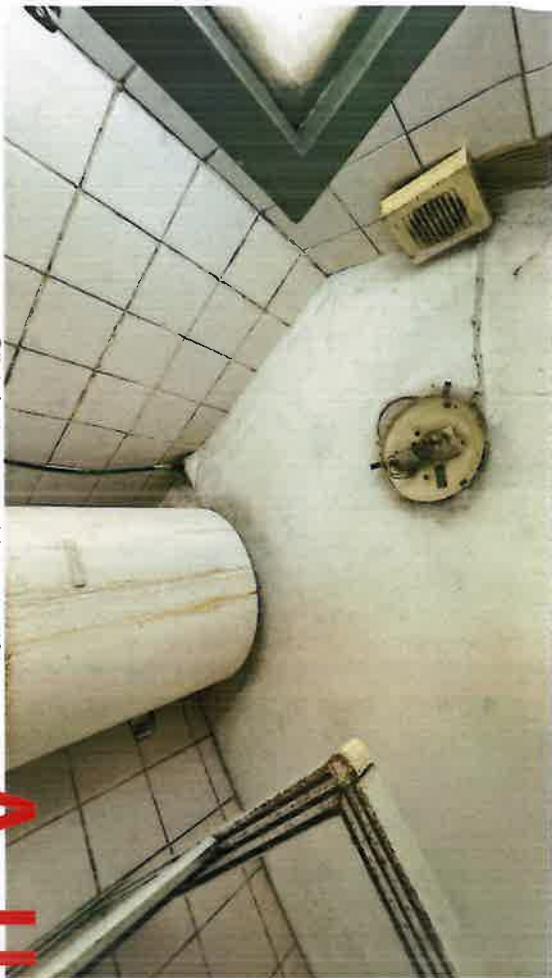
Cliché photographique n° 48



Cliché photographique n° 46



Cliché photographique n° 51



Cliché photographique n° 49

AUJLEX



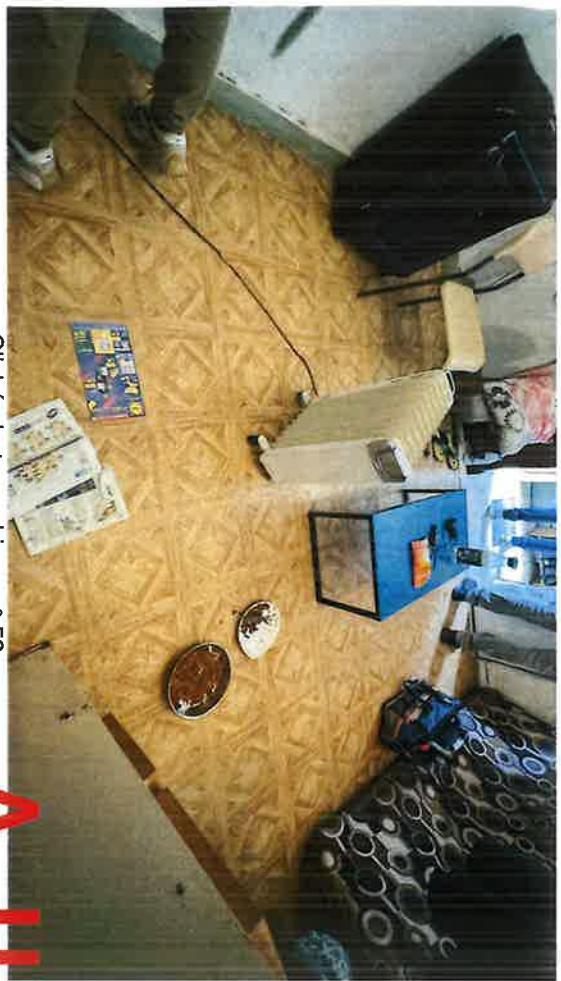
Cliché photographique n° 52



Cliché photographique n° 50

AJILEX

Cliché photographique n° 53



Cliché photographique n° 54

